

MEKOR DAAT
19 Rue du chemin
vert 93800 Epinay
sur seine
Tel: 01.42.35.35.81
Port: 06.81.56.22.53

Retrouvez nous sur
notre site Internet:
www.ravbenchetr.it.com



Prière de
respecter la
sainteté de ce
document et de
ne pas le jeter ou
le
transporter le
Chabbath

Ce feuillet est
dédié à la
mémoire de
Rav Ishak Ka-
douri Z"l, de
David ben Hanna
Z"l et de Ilan
Halimi Z"l

Et la réfouah ché-
léma de :
Avraham ben
semha
Semha bat Freha
Méssod ben Ka-
mra
Kamra bat Saada

VOUS DÉSIREZ
PRENDRE EN
CHARGE UN
FEUILLET (100€)
APPELLEZ DAVID AU
06 81 56 22 53

HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5767/2006 N°8

FEVRIER 2006

LA MEZOUSA

1. C'est un commandement de la Torah de fixer une Mezouza l'entrée de l'appartement et de chaque chambre d'habitation, chacune de ses entrées.
Nos Sages déduisent du texte biblique que celui qui observe la Mitsva de la Mezouza jouira lui et ses enfants d'une longue vie (Talmud, Kidouchine 34a).
 2. La Mézouza consiste en un morceau de parchemin fabriqué à partir du cuir d'un animal pur (dont la viande est permise par la Torah) sur lequel on écrit les deux Parachiyot du Chema avant Vayomer; sur le revers de la Mezouza, on écrit le mot Chaday. Le Sofer doit titre compétent et sincèrement pieux. On utilise de l'encre à base de noix vomique. En guise de plume, on utilise une petite tige de roseau. On enroule le parchemin de gauche à droite (de sorte que le mot Chaday soit visible) et on le place à l'intérieur d'un étui qui sera fixé au poteau de l'entrée.
 3. La Mézouza est un rappel permanent de la grandeur et de l'unité du Très-Haut, en la protection de qui nous devons placer notre confiance. Lui protège en retour nos demeures. En signe de cette foi, nous embrassons la Mézouza chaque fois que nous rentrons et que nous sortons. En sortant le matin, nous posons la main sur la Mezouza et nous disons: "Oh D., Tu es mon protecteur et mon Gardien. Protège-moi à ma sortie et à mon retour".
 4. On fixe la Mézouza au linteau droit de l'entrée. Si on la fixe gauche de l'entrée, c'est comme si on ne l'a pas fixé.
 5. On la fixe au tiers supérieur du linteau, et avant de la clouer, on prononce la Berakha:
Baroukh Ata Ado-nay Elo-henou Welch Haolam Achere Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Likboa Mézouza.
(Beni sois-Tu... qui nous a sanctifiés par Ses préceptes et nous a ordonné de fixer la Mézouza).
 6. Si on l'a fixée au-dessous du tiers supérieur, II faut la fixer de nouveau à l'endroit correct en prononçant de nouveau la Bérakha. Si on ne sait pas calculer l'endroit juste, on la fixe à la hauteur d'épaule d'une personne de stature normale.
 7. On place la Mezouza de façon à ce que la partie supérieure soit légèrement inclinée vers l'intérieur de la pièce. Si au lieu de clouer la Mézouza on l'a seulement suspendue, c'est considéré comme si elle n'avait pas été placée du tout.
 8. Si on cloue plusieurs Mezouzot une après l'autre sur plusieurs entrées, une seule Berakha suffit.
 9. Si la Mézouza tombe, lorsqu'on la remplace on doit dire de nouveau la Berakha.
 10. On ne place pas la Mezouza à un endroit qui n'est pas conçu pour servir comme habitation fixe, comme par exemple la Soucca. Par contre, un magasin et un bureau doivent avoir leur Mezouzot.
 11. On ne place pas de Mézouza à l'entrée de la salle de bain ou des toilettes.
 12. Si la porte est très haute, on place la Mézouza à hauteur d'épaule d'une personne de stature moyenne.
 13. Si on habite en diaspora, dans une maison en location, on est dispense de Mezouzot les 30 premiers jours.
 14. Si on déménage d'une maison et qu'un juif va l'occuper, on ne doit pas enlever les Mezouzot mais on peut réclamer leur montant au nouveau locataire.
 15. II est nécessaire de vérifier les Mezouzot déjà fixées au moins deux fois tous les sept ans. Aujourd'hui, on trouve malheureusement dans le marché beaucoup de Mezouzot photocopiées ou imprimées sur papier ou parchemin. Évidemment, ce ne sont pas des Mezouzot valables dignes de ce nom. On doit acheter des Mezouzot d'un Sofer Cacher ou, si on les achète au magasin, on doit les faire vérifier par un bon Sofer.
- Ces lois ont été tirées du livre « Choulhan Arouch » du Rav Hassan Avraham. Nous vous encourageons vivement à en faire l'acquisition.**